

**CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME
« AMBITION BIO 2017 »**

Contribution de l'Auvergne

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).

Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Le développement de la bio en Auvergne n'est **pas continu**, il est fortement soumis à la conjoncture économique : l'attractivité des prix en conventionnel concurrence le développement des filières bios.

Les acteurs insistent sur la nécessité de travailler le développement de la bio dans **une approche « filière »** intégrant ainsi les distributeurs qui sont aujourd'hui dans une recherche de production locale qui peut être bio. Ils notent cependant des disparités de développement selon les filières mais également selon les modes de distribution (circuits courts ou longs). Le constat actuel est le **faible développement des productions bio en filières longues**, qui représentent cependant le plus fort potentiel de conversions.

Les acteurs relèvent également la **concurrence entre SIQO** en Auvergne : le bio est un signe de qualité parmi d'autres.

Enfin, les éleveurs sont confrontés à des **difficultés pédoclimatiques particulières aux zones de montagne** (sécurisation de l'alimentation) qui rendent plus complexe le passage au bio.

D'autres freins au développement de la bio sont identifiés : problématiques d'approvisionnement et de collecte en direction de l'unique pôle urbain et complémentarité à trouver entre céréaliers et éleveurs en terme d'autonomie alimentaire et de fertilisation.

Malgré une présence sur le territoire de différentes structures qui permettent un travail qualitatif sur la bio : une interprofession, des lycées, le pôle Abiodoc, une plateforme de distribution, etc. **les agents travaillant sur le bio en Auvergne sont beaucoup moins nombreux que dans d'autres régions**. On constate également que **l'agriculture biologique n'est pas reconnue en milieu rural et ce y compris auprès du monde enseignant**. Il en résulte une vision archaïque ou fautive du bio.

Globalement **l'accès au foncier** est aussi une problématique soulevée ; il est souligné qu'elle l'est d'autant plus en mode de production bio.

L'incompatibilité de la PHAE avec l'aide à la conversion est relevée comme un frein important au développement de la bio pour les systèmes vaches allaitantes.

Un acteur souligne la nécessité de **considérer la bio comme « production chef de file » d'un nouveau développement de l'agriculture auquel les pouvoirs publics accorderaient des moyens à la hauteur des réponses à apporter** : enjeux pour les territoires, pour la qualité de l'eau, pour la qualité de l'alimentation, etc.

Le rapprochement des acteurs et la lisibilité des politiques publiques en matière d'accompagnement de la bio sont reconnus comme des facteurs favorables pour un développement de la bio.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

Depuis 2011, *un schéma de gouvernance est en cours de mise en place*, grâce à l'impulsion conjointe de l'Etat en région et de la Région Auvergne. Ce schéma de gouvernance prévoit une coordination à l'échelle régionale, de tous les acteurs professionnels s'investissant ou souhaitant s'investir dans le développement de la bio. A l'heure de l'exercice de ces assises, cette coordination devrait être assurée **par une association spécifique, à créer**, qui regrouperait tous ces acteurs afin de développer une méthode de travail en commun et en transparence.

La gouvernance régionale est perçue par certains acteurs comme le lieu de l'orientation, de la communication et de la concertation. Mais elle n'est pas **le lieu de l'opérationnalité qui se situe au niveau départemental. L'échelon régional et l'échelon départemental doivent trouver des modalités d'intervention communes.**

Une interprofession existe en Auvergne (Auvergne Biologique créée au début des années 90). Elle est composée de différents collèges mais force est de constater que les collèges constitués n'ont pas le même niveau d'activité et/ou de représentativité. Un Groupement Régional d'Agriculteurs Biologiques (GRAB) est un nouvel acteur constitué officiellement il y a un an (mars 2012). Sa complémentarité d'action et de représentation avec Auvergne Biologique d'une part et les groupements départementaux GAB d'autre part, est en cours de calage.

Il est souligné que **d'autres acteurs doivent être représentés au sein de la gouvernance** : les environnementalistes, les consommateurs.

Il est noté que le **Pôle Agriculture Biologique Massif Central** est une entité fédératrice d'un certain nombre d'acteurs. Il agit sur la base de programmes d'actions concertés.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Comme dit ci-dessus, pour les acteurs, les conférences régionales ne sont pas des instances d'actions et d'opérationnalité mais constituent des lieux d'échanges et de diagnostic. **Force est de constater qu'elles ne parviennent pas non plus à impulser les actions de manière coordonnée, comme en témoigne le manque de réalisations depuis 2011.**

Le schéma de gouvernance est remis en question dans la mesure où les groupes présentés en 2011 comme supposés pour mettre en œuvre les actions n'ont jamais été organisés. Les instances qui aujourd'hui mettent en œuvre la gouvernance ne rassemblent pas tous les acteurs. Certains insistent sur la nécessité de constituer des groupes opérationnels et représentatifs de l'ensemble des situations afin de permettre un développement de la bio qui répondent à toutes les attentes.

La représentation de certaines structures ainsi que les lignes de partage entre les missions des différentes structures sont deux problématiques soulevées : faut-il renforcer l'interprofession et s'appuyer uniquement sur cette structure dans le cadre d'un fonctionnement optimum de ses différents collèges ? Doit-on s'appuyer sur une instance neutre, regroupant tous les acteurs de la bio ?

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Les objectifs chiffrés de conversion ne semblent pas pertinent : d'une part car ils n'éclairent pas sur les volumes et les productions converties, d'autre part, parce qu'ils sont réputés illusoire, puisque les conversions dépendent fortement de la conjoncture.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Accompagner les actions collectives :

- groupements de producteurs pour répondre à la RHD ;
- vente directe ;
- Complémentarité entre céréaliers et éleveurs ;
- Transformation.

Développer les installations en bio, la transmission des exploitations bio et l'accès au foncier pour le bio :

- au niveau du CDOA et des comités techniques SAFER : prioriser sur le bio ;
- création d'un répertoire transmission des exploitations bio pour les pérenniser en bio ;
- une aide à la conversion assortie d'un engagement à 5 ans minimum de la part de l'Etat et du producteur ; un montant incitatif par rapport aux mesures de réduction de phytosanitaires ;
- généraliser les diagnostics globaux de conversion : proposer systématiquement une étude de faisabilité du passage en bio, lors de toute installation agricole, et conditionner le versement des aides à sa réalisation ;
- poursuivre une aide au maintien qui s'inscrit dans la durée ;
- permettre l'accompagnement de la transmission en bio (sur 5 à 7 ans) pour faciliter la reprise en bio des fermes biologiques.

Accompagner le développement des moyens de production :

- développer les conditions favorables à l'augmentation de l'autonomie alimentaire (notamment en protéines) sur les fermes et/ou par collaboration entre les fermes, tout en veillant au maximum à la relocalisation des échanges (enjeux territoriaux) ;
- favoriser les systèmes de production diversifiés ;
- construire / concevoir des aides incitatives plus explicitement fléchées sur la conversion des élevages (en encourageant le renforcement de l'autonomie sur les fermes) ; proposer des montants plus incitatifs pour la conversion des prairies, mais aussi pour que la production de céréales bio soit incitée et intéressante autant pour les céréaliers que pour les éleveurs, en cadrant toutefois suffisamment le dispositif pour éviter d'encourager la spéculation ;
- mettre en place un plan de développement en fruits pour répondre aux besoins.

Accompagner les démarches territoriales de développement de la bio pour répondre à la problématique de la qualité de l'eau :

- généraliser les pratiques sans pesticides sur les territoires sensibles ;
- Encourager l'installation de producteurs bio dans des zones de captage prioritaires en rendant plus attractives les mesures agroenvironnementales territorialisées ;
- développer les sites pilotes « eau et AB », et leur animation par des animateurs dédiés à l'accompagnement des changements de pratiques et de systèmes agricoles, pour chaque zone de captage prioritaire.

Formation et information :

- Communiquer plus largement auprès des conventionnels, notamment via la presse

- agricole, pour les informer sur ce qu'est le bio et sur ses techniques ;
- développer des actions spécifiques à ce public de conventionnels : fermes ouvertes / de démonstration notamment et formations sur les techniques du bio ;
- renforcer les interventions dans les établissements d'enseignement agricole.

Nécessité de monter en compétence des **personnes relai d'information** sur la question du bio en transversalité aux moments charnière du développement de l'exploitation.

Besoin en références techniques et économiques en vue de sécuriser les prévisionnels des personnes qui souhaitent se convertir.

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Oui, s'ils sont accompagnés d'une volonté politique et d'un élan général et s'ils **bénéficient des soutiens dont ils ont besoin (conseillers, animation) en plus des aides financières aux conversions.**

Les aides sont indéniablement un levier et doivent être pérennisées.

Les changements de modalités des aides en 2010 ont apporté **un manque de visibilité** probablement préjudiciable aux décisions de conversion.

Le système doit mieux répondre aux besoins d'approvisionnement des filières dans la durée et éviter des comportements du style « je prends la prime pendant 5 ans et je retourne au conventionnel », « les aides ne compensent plus le différentiel bio/conventionnel qui diminue, j'arrête ».

Le prochain plan devrait établir une ligne directrice claire de ces dispositifs sur la durée du programme pour améliorer le conseil et conforter le développement du bio. Les aides au maintien devraient être conditionnées à un engagement plus long ou bien revues régulièrement selon l'évolution des marchés.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Concernant les aides à la conversion versées pendant 5 ans, le système de surpondération des montants d'aide les 2 premières années de conversion et dégressivité les 3 années suivantes est le plus efficace pour répondre aux besoins des agriculteurs qui s'engagent en bio.

Toutefois, il est indiqué qu'un déplafonnement des aides à la conversion pourrait s'envisager uniquement si l'agriculteur s'engage sur 10 ans.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

- Aides à la certification pour les petites structures ;
- Appuis spécifiques aux structures présentes localement et aux projets ayant des retombées locales pour le niveau régional ;
- Appui à l'organisation collective de producteurs.

Un participant aux Assises se positionne comme non favorable à une priorisation des aides ou un ciblage sur certaines zones, en réponse à des enjeux de développement de filières ou à des modes d'organisation. Dans tous les cas, si des zonages sont établis, ils doivent être préalablement définis en concertation étroite avec les opérateurs économiques et le principe d'incitation avec des aides complémentaires doit être retenu.

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Oui mais sans exclure des projets ou des personnes motivées situées sur d'autres zones. Pouvoir répondre et accompagner les éléments moteurs régionaux.

Ciblage sur zones à enjeux environnementaux (captages, biodiversité, etc.) en priorité.
Dans un second temps, cibler des zones à enjeux de structuration de filières.
Mais il est **important de se garder une marge de manœuvre et de pouvoir accompagner des zones où les choses « bougent »**.

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière :
ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

La production bio a les mêmes spécificités que la production auvergnate, donc le soutien aux productions phares et à maintenir mais sans évacuer des filières plus spécifiques au bio (PPAM, etc.) ou innovantes.

Appui technique à renforcer sur toutes les productions (Grandes Cultures, élevage, PPAM, etc.) et appui pour la structuration des filières.

Un ciblage des aides sur certaines filières n'est pas pertinent car il pourrait générer un afflux de conversions qui provoquerait un engorgement du marché.

Pour favoriser un équilibre offre/demande, condition nécessaire à la structuration des filières, il est plus pertinent d'intégrer les opérateurs économiques dans le pôle conversion bio (outil en cours de construction en Auvergne, cf. un peu plus loin dans ce document) et de veiller à ce que les porteurs de projets de conversion aient un débouché en face, si possible dans un contexte organisé.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

Il est indiqué que l'organisation de la production bio par les coopératives favorise le développement des filières. Le contrat coopératif apporte le débouché au producteur adhérent, pas besoin d'aide supplémentaire.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Lors d'une demande de conversion, nécessité qu'un réel volet économique et de valorisation soit renseigné et vérifié (contrat amont/aval par exemple, études de marchés vente directe, etc.)

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Certaines aides pour les producteurs pourraient être mises en place en fonction de leur degré d'implication avec les transformateurs locaux. Un contributeur indique que le cadre du régime d'aides à la certification ne permet qu'un appui sur cinq ans ; au delà, les acteurs peuvent se tourner vers les collectivités et demander l'activation du régime de minimis. Or le plafond des aides de minimis est très rapidement atteint (en particulier cumul des aides de minimis du Conseil Régional et crédit d'impôt): ce contributeur demande donc que ce plafond puisse être revu (passer de 7500 à 15000 €) ; un autre intervenant indique qu'un régime cadre spécifique à l'AB pourrait être notifié.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Les différents dispositifs doivent exister, être cohérents entre eux et articulés. Il faut vraiment développer des moyens pour renforcer la cohérence entre les différents dispositifs en prenant en compte les échelles territoriales et les dynamiques d'acteurs existantes (éviter l'effet millefeuille).

Les aides devraient prendre en charge le surcoût de la bio pour le consommateur, en s'appuyant sur le principe de revaloriser les externalités positives de l'agriculture biologique (économie en terme de dépollution de l'eau, santé, etc.).

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Assurer la **cohérence en amont des aides** ; ex : conflit entre le besoin d'autonomie en céréales des élevages bio et l'interdiction de retourner des prairies permanentes, mais nécessité de respecter le stockage de carbone, donc comptabilité à réaliser en région plutôt qu'à l'échelle nationale, voir européenne (surface en forêt, en prairie...).

Augmentation des financements de la bio par les **agences de l'eau**, en concertation avec les actions régionales.

Pour améliorer la cohérence des dispositifs d'aides et leur efficacité, **il faut pouvoir rendre possible le cumul de certaines aides de financeurs différents.**

Il est souligné le besoin de l'articulation entre les différents dispositifs nationaux et régionaux.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Certains agriculteurs bio approchent de la retraite et il faut être vigilant à ce que leurs terres restent en bio. Une démarche de transmission doit démarrer 5 ans avant la retraite pour trouver un repreneur qui corresponde à la ferme. Donc, les instances devraient **anticiper** sur les outils d'accompagnement pour la transmission spécifique au bio et sur la veille du foncier.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités ? Si oui, lesquelles ? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner ?

Pour les installations bio, **prendre en compte les projets agri-ruraux innovants** (productions diversifiées et/ou innovantes, petites unités de production, projets sociaux avec accueil, insertion, etc.). Ces types d'installation bénéficient rarement d'aides à l'installation.

Des ressources humaines dédiées à ce type d'installation et l'utilisation d'outils spécifiques (outils de suivi, de références comme la Biobase d'ABioDoc, etc.).

Besoin **d'un répertoire régional (en lien avec un répertoire national)** des fermes bio disponibles et susceptibles d'être disponibles dans les 5 ans.

Eventuellement, développer la mise à disposition de quelques hectares (projets de maraîchage, de PPAM, etc.) sur des fermes d'élevage en bio.

Développer **les systèmes de parrainage** entre agriculteurs bio installés et nouveaux.

Développer **des outils d'accompagnement techniques et humains** (pépinières, couveuses, parrainage, suivi par un conseiller, par l'agriculteur qui cède sa ferme).

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Oui, mais particulièrement dans les cas suivants :

- terres déjà converties ;
- zones de captage d'eau potable ou à enjeu environnemental ;
- zones à enjeu pour les filières biologiques locales ou bassin de consommation fort / en développement.

Néanmoins, rester vigilant quant à la qualité du repreneur et du projet.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

L'enjeu du foncier est plus large que le bio ; la problématique essentielle est le maintien du foncier agricole. Problème d'artificialisation présent et particulièrement dans les meilleures terres de la région.

Plus orienter les terres disponibles vers l'installation que vers l'agrandissement.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

- élaboration du projet de conversion (humain, système d'exploitation, références technico-économiques, etc.) ;
- des techniciens bio spécialisés par production à l'échelle régionale ;
- parrainage avec un agriculteur bio ;
- utiliser toutes les ressources locales (et donc les identifier et les faire connaître, ex ressources documentaires à ABioDoc) ;
- intégrer les agriculteurs bio dans des réseaux bio (éventuellement exiger la participation à des AG de structures bio, des événements bio, des formations, etc. en contrepartie de financements régionaux reçus et liés à l'agriculture biologique) ;
- augmenter éventuellement les formations en agriculture biologique sur la région et/ou la communication liée à celles-ci ;
- augmenter la production de documents spécifiques liés à l'agriculture biologique, ainsi que la production de références spécifiques à la région.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

- information sur l'agriculture bio régulière auprès des agriculteurs conventionnels et capacité à donner des réponses concrètes à leurs questions ;
- exigence de suivi de formation à la bio par chaque conseiller intervenant en agriculture conventionnelle afin de réellement former à l'agriculture biologique tous les conseillers agricoles conventionnels ;
- sensibilisation des conventionnels, diffusion de l'info ;
- lien avec la formation ;
- lien avec la recherche ;
- accompagnement de projet (conversion) individuel ;
- accompagnement de projets collectifs (ex : atelier de découpe) ;
- accompagnement technique pour les agriculteurs (même après la conversion).

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Dans le cadre du futur pôle conversion bio :

- élaborer un plan d'actions concerté à l'échelle régionale avec une cellule de coordination pour mettre en place et assurer le suivi de ce plan ;
- réaliser une plaquette annuelle (+ une base de données mise à jour au coup par coup) présentant les structures et les personnes travaillant dans la bio ;
- faire des réunions régulières en changeant la thématique en fonction des besoins avec tous les acteurs concernés par la thématique à l'échelle régionale ;
- agir en transparence, cultiver l'esprit « interface, inter-réseaux » : développer de bonnes relations entre structure, écoute, etc. Ne pas hésiter à faire appel à des médiateurs si conflits ;
- faire des réunions thématiques (techniques, réglementation, communication) avec tous les acteurs concernés par la thématique (inter-réseaux).

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Prévoir une part de financement de fonctionnement (sur des actions prédéfinies et validées) pour assurer une certaine sérénité dans les structures de développement et limiter le recours à l'autofinancement.

Critère de performance : difficile de choisir le bon critère (exemple des aides versées en fonction du nombre de conversions réalisées. Or les conversions ne dépendent pas que du facteur « animation » ! C'est aussi un choix personnel qui remet en question pas mal de choses sur une exploitation...).

Le critère de performance peut porter sur les moyens mis en œuvre, la dynamique d'acteurs générés, etc.

Financement à 80 % des actions d'animation.

Les résultats des précédents plans font ressortir une insuffisance de productivité de l'agriculture biologique française par rapport à la situation dans d'autres pays voisins. **Le conseil technique reste une clé fondamentale de l'amélioration de la performance de la production biologique**, et donc une clé de réussite d'un développement du bio.

De plus, il est jugé nécessaire d'accompagner les producteurs sur l'aspect « filière et marchés » afin qu'ils appréhendent les exigences et les demandes du marché :

- connaissance des opérateurs économiques aussi bien sur l'agriculture conventionnelle que sur l'agriculture biologique ;
- approche technico-économique pragmatique d'une exploitation ;
- analyse des risques.

Dans la mesure où nous voulons « maîtriser » les conversions en fonction des réalités des marchés bio, les aides à l'animation bio devraient être orientées principalement vers les actions favorisant l'organisation de l'offre, la structuration de toutes les filières bio et la création de valeur ajoutée. En effet, les organisations économiques de producteurs constituent un des modèles économiques des plus adaptés pour développer de façon maîtrisée et pérenne la production biologique, en prenant en compte les équilibres entre l'offre et la demande.

Il est nécessaire de maintenir des crédits d'animation régionaux du MAAP en faveur de la bio. Concernant leur modalité d'attribution, une concertation devrait être mise en place avec le Conseil Régional et les autres financeurs dans le cadre d'Appui Bio.

Il est bien sûr nécessaire d'assurer une évaluation régulière de l'utilisation des crédits en fonction des objectifs affichés et des indicateurs proposés.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

- mise en place d'un numéro vert unique pour l'Auvergne (avec renvoi sur la personne ou la structure qui pourra répondre à la question posée) – d'où l'identification préalable des rôles des uns et des autres avec éventuellement embauche d'une personne responsable de ce poste (numéro vert) = un des objectifs du futur pôle conversion bio ;
- salon bio régional du type Tech et bio ?
- mise en place de réunions techniques réunissant des agriculteurs bio et conventionnels (temps de travail, contrôle des adventices sans herbicides, etc.) ;
- réseau de fermes de démonstration bio ;
- améliorer la communication entre les structures bio et les structures conventionnelles (qui ont le bon carnet d'adresses pour les conventionnels) lors de la mise en place d'évènementiel (diffusion de l'info) ;
- actions de promotion bio à faire quasiment systématiquement en lien avec le domaine de la formation (encore de grandes résistances au bio en milieu agricole et rural) ;
- échanges d'expériences sur des thématiques larges (touchant bio et conventionnel) permettant de mélanger les deux secteurs / il faut décroisonner bio et conventionnel pour faire passer les idées.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Les filières longues et courtes doivent être soutenues plutôt au niveau régional (=notion de proximité).

Le développement des filières pour l'alimentation animale en bio semble pertinent.

Création d'un Fonds bio régional structurant pour les filières auvergnates (type appel à projets Avenir Bio de l'Agence bio).

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

- Sicaba, Celnat, Laiterie la Tourette ;
- Plateforme Auvergne Bio Distribution ;
- développement de la filière lait bio permise par un ensemble de facteurs : travaux depuis plus de 10 ans sur les références technico-économiques par l'IDELE et les Chambres (en lien avec le Pôle Agriculture Biologique Massif Central), et action des filières.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Cf. ci-dessus : création d'un Fonds bio régional structurant pour les filières auvergnates

Favoriser le fléchage de fonds publics vers des filières privilégiant l'intérêt collectif et général (équitable, transparence, etc.), RHD.

Dans l'optique de voir les conversions bio se développer en fonction des réalités des marchés bio et donc des besoins et attentes de ces derniers, une stratégie est avancée : favoriser les actions favorisant l'organisation de l'offre, la structuration des filières bio et la création de valeur ajoutée. Cette organisation des filières bio, clef d'une meilleure répartition de la valeur entre amont et aval, passe par un accompagnement technique spécifique directement lié aux cahiers des charges des opérateurs d'aval.

Enfin, la structuration des filières bio régionales et nationales doit se faire de manière durable par des engagements réciproques entre acteurs de l'amont et de l'aval (renforcer les liens entre amont et aval : développer la contractualisation pluriannuelle et l'optimisation de la chaîne logistique, garante de la compétitivité des filières).

Enfin, en terme de soutien public, toutes les **stratégies de structuration** aussi bien nationale, régionale qu'interrégionale sont pertinentes et surtout complémentaires.

Tous les fonds devraient orienter leurs appuis aux actions contribuant à l'organisation de l'offre, la structuration des filières et la création de valeur ajoutée dans les territoires. Utiliser les fonds d'investissements publics ou privés pour permettre à ce que des projets d'envergures (investissements) puissent voir le jour.

Il faut également :

- maintenir les dispositifs d'aides actuels (cités dans la question) ;
- développer régionalement des appels à projets de type « projets amont/aval : lien entre production et transformation (marché) » ;
- accompagner spécifiquement les entreprises qui mettent en place des filières d'approvisionnement bio régionales (appui régional différencié en majorant le taux d'aide aux investissements par exemple, etc.) ;
- favoriser une plus grande cohérence des préoccupations de l'aval avec les possibilités de la production ;
- disposer d'un guide national et régional de l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises de l'aval (bio et non Bio, PME, etc.) en lien avec la création, la gestion, le développement, les investissements, etc.

Enfin, il est important de :

- reconduire l'appel à projets Avenir Bio en maintenant l'éligibilité aux grandes entreprises ;
- maintenir la priorité aux projets liés au bio au sein du FISIAA ;
- doter d'une manière conséquente les aides relatives à l'animation bio.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

- les interprofessions bio ?
- une cellule de concertation avec des membres de plusieurs structures (interpro, Chambres, DRAAF, Conseil régional, etc.).

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Veillez à une concertation entre régions (productions de protéagineux ou de foin pour des élevages situés dans une autre région, avec éventuellement des zones de stockage de fourrages régionales).

Le projet « RHD » bio du Pôle Agriculture Biologique Massif Central a permis de voir qu'il était important que la mise en place d'une filière sur une région ne déstructure pas une autre filière dans la région voisine.

Besoin de cohérence des actions et des aides entre les différents échelons territoriaux (département, région, Massif central, national, etc.).

[Contractualisation entre les opérateurs de la filière](#)

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

La spécificité des opérateurs de la filière viande est mise en avant. L'élevage allaitant régional est fortement spécialisé vers la production de broutards et de veaux de lait. La conversion à l'agriculture biologique en viande suppose de sortir de ce modèle de production.

Mise en place d'organisations de producteurs par production (du type des producteurs biologiques Seine-Loire).

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Guide précis et détaillé des produits bio proposés sur la région (volumes, dates de disponibilités, conditionnement, etc.).

Maintien des abattoirs de proximité.

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

- étude de consommateurs sur la région (souhaits, comportements ?) ;
- études plus détaillées par filière ;
- catalogue exhaustif avec les différents opérateurs bio.

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Outils de transformation bio mixtes pour la plateforme de distribution, les artisans, les producteurs.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Les acteurs s'entendent sur les marchés visés : priorité aux **marchés de proximité** (en liant marché et production) et au **territoire national** ; les problèmes de coûts de production et de faibles différentiels de prix ne permettent pas d'envisager à ce jour l'export.

L'encouragement du **regroupement de l'offre** en vue d'approvisionner la grande distribution (et de limiter l'import) est un levier identifié (idem pour la RHD : cf. infra.).

Le modèle Autrichien est évoqué comme exemple d'action publique, **l'Etat ayant financé une partie du produit final** depuis 1994 (primes agro-environnementales directes). Une autre idée avancée consisterait à **détaxer les produits bios** (action financée par la taxation de secteurs polluants).

Un acteur souligne que des **choix politiques en termes de modèles de production** doivent être effectués ; si l'on souhaite la consommation de produits bios, il est nécessaire d'encourager ce type d'agriculture en orientant les outils existants vers le bio.

En termes de communication, **la confusion, pouvant résulter par exemple des différences entre cahier des charges nationaux et européens, dessert la confiance nécessaire à l'acte d'achat**. Il est donc primordial de rendre le message plus lisible, plus simple, plus appropriable par les consommateurs.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Un acteur préconise la mise en place **d'épiceries solidaires, soutenues financièrement**, dans lesquels les prix des produits (bios en particulier) sont fixés en fonction du revenu des ménages. Il propose également la mise en place de **jardins urbains bios partagés associés à des cours de cuisine** (légumes frais, plats à prix réduits). Les maisons de quartiers pourraient être mobilisées à cet effet. Des **visites de fermes bios par les collégiens et lycéens des zones défavorisées**, associées à des thèmes pédagogiques, sont également présentées.

Un autre intervenant précise qu'un **Plan National pour une Alimentation Locale Biologique et Solidaire** devrait favoriser l'accès à une alimentation saine par l'émergence de structures d'économie sociale et solidaire (en vue de la collecte et de la diffusion des produits) ; les financements du PNA seraient alors orientés vers des projets de circuits courts à dimension sociale.

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Le projet mené par le Pôle Agriculture Biologique du Massif Central depuis 2008 sur le thème de la restauration collective a conduit à identifier des pistes (besoins, actions) :

- nécessité de **structuration des filières vers la RHD** notamment besoin **d'organisations collectives** de producteurs et d'une meilleure connexion entre l'offre, la transformation et la demande (en particulier appui à la constitution de plates-formes logistiques)
- développer des **produits spécifiques à la RHD**
- **sensibilisation** des producteurs

- sensibilisation et accompagnement technique des artisans et des acteurs du tourisme à la RHD (et à l'agriculture biologique en général)
- concertation et **accompagnement technique des acteurs** (collectivités, élus, gestionnaires, hôpitaux, maisons de retraite, entreprises...) : formation aux appels d'offres pour qu'ils soient orientés vers des produits bios de proximité; formation des cuisiniers (avec maîtrise des surcoûts possiblement induits)
- **sensibilisation des convives et des élus** (en particulier dans les zones rurales où le bio peut avoir une mauvaise image)
- **sensibilisation des collectivités pour que l'introduction du bio** (et les financements afférents) s'inscrivent dans la **durée** et que les écarts entre demande de qualité et moyens alloués soient réduits
- identifier les **complémentarités entre débouchés RHD et autres débouchés** par une approche territoriale de la production et la diversification des plates-formes logistiques
- nécessité de **distinguer produits bios et produits locaux** (lors de l'acte de consommation mais aussi pour la communication)

Le Pôle Agriculture Biologique Massif Central demande donc que des **moyens humains soient affectés à l'animation et la promotion sur les territoires, à la mise en place de formations et de colloques, à l'accompagnement technique** (nécessitant également un appui pour la mise en place d'outils techniques d'accompagnement). Une articulation avec les formations initiales et continue des acteurs de la santé, du tourisme, les artisans est également souhaitable.

Un acteur indique qu'un **seuil minimal de 20% de produits bios devrait être fixé en RHD**. En tout état de cause il estime qu'une volonté politique est nécessaire sur cette question, pouvant se traduire notamment dans les plans nationaux et régionaux pour l'alimentation (et le fléchage des financements afférents). Il souhaite que l'ensemble de l'administration publique (y compris pôles universitaires et hospitaliers) soit concerné.

Une contribution indique que la promotion de l'alimentation bio dans tous les secteurs de la RHD passe par le **financement d'actions associatives**.

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

L'information et la pédagogie envers le consommateur restent deux leviers forts à encourager. La difficulté perçue pour ce type de marché est son caractère protéiforme, ce qui induit un ciblage des acteurs (centrales d'achats, groupes...). Le **développement du bio en entreprise, dans le secteur privé (scolaire et santé) voire dans les restaurants commerciaux semble faire consensus**.

La question est posée quant à l'investissement des marchés de la restauration rapide qui devraient se développer de façon importante. Ce point fait débat. Certains acteurs estiment que cela pourrait permettre un développement de l'agriculture biologique (nécessitant là aussi une massification de l'offre) et que, si la communication est maîtrisée, cela pourrait aussi permettre de bénéficier d'une force marketing importante. D'autres soulignent le fait que cela pose le problème d'une vision de l'agriculture (avec marges faibles et volumes importants); l'agriculture devant remplir d'autres fonctions (aménagement de l'espace, emplois, biodiversité...).

Une contribution propose l'élaboration de **guides d'informations techniques et réglementaires**, de fournisseurs, de recettes élaborées ainsi que la formation de cuisiniers pour ces secteurs de la RHD.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Le premier problème soulevé est celui du **prix des produits dans un contexte où les revenus des ménages sont limités** (voir supra : soutiens publics souhaités à l'exemple de l'Autriche). Un travail important **d'information et de pédagogie** envers le consommateur est identifié (information, sensibilisation, promotion). La comparaison de prix doit être basée sur des produits équivalents (ex : mêmes variétés) et il est nécessaire **d'étayer la construction du prix des produits en prenant en compte l'ensemble des coûts, y compris induits et des aides apportées**. Une contribution insiste sur la nécessité de bien différencier le produit bio local du produit conventionnel local. Un acteur propose de développer des **jardins urbains bios pour sensibiliser les consommateurs et les scolaires**.

Certains acteurs estiment que les produits bios sont des **produits haut de gamme**, s'adressant ainsi aux **couches les plus aisées et qu'il faut donc viser ce public** ainsi que le secteur de **l'alimentation destinée aux enfants** (crèches, écoles).

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

En Auvergne un groupe de travail initié par l'URIAA vise à **rapprocher producteurs et transformateurs des distributeurs régionaux** en vue d'augmenter la présence de produits bios en GMS. Ce travail devrait être repris par Auvergne biologique via son animateur filière. Ces types de partenariats semblent pertinents pour le territoire national.

Un rapprochement entre **producteurs et artisans** semble également intéressant à développer.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

voir supra

Les acteurs s'entendent sur la nécessité de **renforcer les actions de communication existantes en vue de diffuser les messages sur l'agriculture biologique** aux niveaux nationaux et régionaux (auprès du grand public, des élus, des acteurs du domaine de la santé, des syndicats et patrons, acteurs du tourisme mais aussi des IAA, acheteurs de matières premières, distribution : par exemple pour le Pôle bio par de l'accompagnement technico-économique de ces acteurs...). L'idée d'un **automne bio** est avancée ; la poursuite d'actions dans les festivals, événements sportifs, écoles, entreprises et administration est souhaitée.

Une contribution donne pour exemple le **financement d'actions associatives relatives à la consommation** (sandwicherie bio sur des salons d'envergure, cours de cuisine...). Elle précise que le produit bio doit être démarqué du produit local conventionnel. Enfin elle indique que des **journées portes ouvertes chez des agriculteurs, destinées au grand public**, pourraient être organisées en zones rurales.

Un intervenant suggère que de **larges campagnes d'information interministérielles pourraient sensibiliser les consommateurs au bio et aux SIQO**, avec mise en exergue d'informations simples en lien avec les enjeux de santé publique.

Une contribution souligne le **besoin de temps de partages d'expériences et de mutualisation** des outils de communication.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

voir supra et thème formation, en particulier besoin de **poursuivre l'information auprès des élèves.**

Pour un acteur, l'agriculture biologique doit être **rendue obligatoire dans toutes les formations agricoles.**

Deux contributions évoquent le fait de **coupler les aspects pédagogiques généraux à la découverte de l'agriculture biologique** (traiter le compostage bio dans la partie fermentation en biologie par exemple).

Divers :

Par ailleurs un acteur indique que des études de comportement de consommateurs non bios seraient intéressantes de façon à identifier les freins à la consommation et à mieux les lever.

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

L'Auvergne dispose du **Pôle Agriculture Biologique Massif Central** dont le fonctionnement permet d'identifier les thématiques de recherche à favoriser et pour lesquels des projets de recherche-action voient le jour, dans un cadre partenarial. Ce lieu d'interface entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement est en lien avec l'ITAB au niveau national, ce qui constitue un atout pour la région.

Le **transfert des résultats** des actions menées par le Pôle semble mériter des améliorations (de la part du Pôle sans doute mais aussi de la part de ses partenaires : les OPA en contact direct avec les agriculteurs). Il est noté que le **manque de moyens d'animation** au Pôle empêche le déploiement de son fonctionnement (2 chargés de mission).

De façon plus générale, un essoufflement du nombre de projets en recherche spécifique au bio est noté, voire une absence totale de recherche sur des thèmes précis. En ce qui concerne les projets menés, certains les voient comme dispersées ou menés par des réseaux en parallèle, sans véritable connexion.

Un risque est dénoncé : celui de « diluer » l'agriculture biologique dans des termes plus vastes, comme l'agro-écologie.

Il est aussi souligné que les projets de recherche en bio qui voient le jour sont **le fait de chercheurs « motivés »** pouvant rencontrer par ailleurs des **difficultés pour accéder aux financements**.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Les participants font part de **thématiques plus spécifiquement en lien avec le contexte régional** : autonomie alimentaire en zone herbagère et finition des animaux.

De façon plus générale sont évoqués les thèmes suivant : souches/variétés adaptées au bio, systèmes diversifiés (= non spécialisés), monogastriques, références en productions végétales riches en protéine, lutte contre le varroa en apiculture, lutte contre la mineuse du poireau en maraîchage, sélection variétale en blé panifiable, couverture végétale permanente et semis direct en grandes cultures, références pour les cultures spécialisées (maraîchage, légumes de plein champs, PPAM, Châtaignes), sol, rémunération de la bio en rapport à ses externalités positives, réduction de la consommation d'eau et d'énergie sur les fermes, semences paysannes, installation et transmission progressive des fermes, médecine parallèle en élevage.

Il est néanmoins souligné que sur tous ces thèmes, des choses existent mais comme déjà dit, la diffusion vers la base est insuffisante.

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Le **transfert vers la profession** car il est souligné que malgré les impressions des acteurs locaux, la recherche en bio n'est pas un coquille vide. Les **Chambres d'Agriculture** sont surtout ciblées pour assurer ce transfert, car ce sont les organismes qui sont le plus en contact avec les agriculteurs bio de demain (= les conventionnels d'aujourd'hui).

Il est souligné le besoin de :

- mettre en place des **outils complémentaires entre eux pour favoriser la diffusion des connaissances** (synthèses, essais bouts de champs, visites d'exploitations, etc.),
- d'assurer une **meilleure synergie et mutualisation entre les acteurs relais qui diffusent la connaissance** (Chambres mais aussi Groupement d'Agriculteurs Biologiques, etc.). A une échelle supra-régionale, il est indiqué qu'il conviendrait de favoriser les échanges d'expériences entre les grandes zones de production.

Le besoin de travailler à l'**ergonomie des documents développés / moyens de communication** est avancé pour favoriser leur assimilation par les agriculteurs.

Il est rapporté qu'il serait nécessaire de revoir le système de notation mis en place actuellement pour les chercheurs qui privilégie les articles de note A dans les revues à comité de lecture internationales au détriment de la valorisation des résultats de la recherche sur le terrain.

Quels partenariats sont à construire / à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs ?

La **recherche participative avec les agriculteurs** est fortement mise en avant. Ce besoin d'accroître les partenariats avec la profession est fortement soulevé.

De même est avancée la nécessité de renforcer le transfert dans les structures, dans les projets et dans les dispositifs d'animation (besoin de supports écrits mais surtout de présence physique pour relayer l'info, faire de la vulgarisation). Tout ceci renvoie à un **besoin de temps pour le faire**. Ce **temps est souvent sous-estimé**.

A l'échelle régionale, il est souligné un fort besoin que **les acteurs régionaux se fédèrent plus autour du Pôle Agriculture Biologique Massif Central**. Ce dernier travaille par ailleurs à renforcer ses liens avec l'ITAB (besoin d'articulation entre l'échelon Massif central et échelon national).

La question de la **place à donner aux acteurs non 100% bio**, par rapport aux acteurs l'étant, reste un débat ouvert. Cela rejoint la question de « l'éthique » des projets bio : la bio doit-elle être assimilée simplement à son cahier des charges ?

Si la recherche fondamentale est indispensable, elle est du ressort de l'Etat par l'intermédiaire des organismes publics (INRA, CNRS, ISTREA,...). Pour la recherche-expérimentation conduite au niveau national par l'ITAB, elle peut être déclinée régionalement (Pôle bio Massif Central) ou encore plus localement **par le GRAB et les GAB. C'est cette place que doit prendre l'expérimentation de terrain menée conjointement par les producteurs** (mise à disposition de terrain, matériel, participation aux travaux,...) **les techniciens des groupements** (encadrement technique) **et les organismes de recherche** (encadrement scientifique) avec un accompagnement financier adapté (Conseil Régional, FEADER,...).

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

L'articulation niveaux régional / national est mise en avant comme fonctionnant relativement mieux que l'articulation niveaux national / européen.

Les participants agissant à une échelle supra-régionale mettent en avant la poursuite et le développement des organisations :

- à l'échelle européenne : projet Era-net Core Organic et le Partenariat Européen d'Innovation,
- à l'échelle nationale : le Conseil Scientifique de l'Agriculture Biologique et le Réseau Mixte Technologique DEvAB. De même, sont cités les dispositifs spécifiques au bio : appels à projets spécifiques de l'INRA, dossiers de l'ANR, fonds CASDAR fléchés sur le bio.

Ces organisations et dispositifs semblent beaucoup moins connus de la part des acteurs

régionaux.

Concernant les fonds européens, l'orientation des prochains Feader et Feder 2014-2020, via une **stratégie de spécialisation intelligente** devrait permettre une évolution positive pour des moyens accrus vers l'innovation (transfert).

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Il est une nouvelle fois souligné le besoin de faire remonter les besoins (journées de concertation, recherche participative à une échelle régionale, entrée citoyenne dans les orientations de la recherche) et de valoriser les résultats de la recherche.

Les **manifestations de rencontres et d'échanges d'idées**, du type des « journées du Pôle Agriculture Biologique Massif Central » sont à privilégier (faire remonter les idées pour les hiérarchiser et les organiser en amont de la construction des projets ; **créer des lieux de rencontre entre acteurs pour favoriser les partenariats de demain**).

Même s'il est souligné que les projets concertés sont beaucoup plus longs à monter et nécessitent des moyens spécifiques d'animation, il est fortement demandé que **tous les acteurs, depuis l'amont jusqu'à l'aval des filières se mobilisent conjointement pour mener les projets, à l'échelle de préférence régionale (approche pluridisciplinaire, à l'image de ce qui se fait dans les pôles de compétitivité / clusters / grappe)**.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Il est indispensable que **les transformateurs et de façon plus générale tous les partenaires aval de la filière (particulièrement ceux n'agissant qu'à une échelle régionale) soient présents dès le départ des projets de recherche**.

Il est néanmoins souligné que la taille des entreprises régionales en agroalimentaire est trop critique pour attendre de leur part un fort investissement en matière de recherche (leur action se limite à de la recherche produit). **L'organisation collective de ces entreprises est alors une solution possible. Il convient alors de dépasser la possible compétition entre les entreprises pour envisager ce fonctionnement collectif**.

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Un besoin de **synergie entre les fonds structurels européens** (Feader, Feder) est avancé.

(Cf. Axe 1). Sur l'organisation des acteurs, l'échelle départementale apparaît centrale comme niveau territorial à privilégier pour favoriser le fonctionnement de réseau.

Pour favoriser l'accompagnement de la profession sur le terrain, le besoin de références techniques et de connaissances spécifiques (d'où le besoin d'ETP 100% bio) est ré-affirmé

Les spécialisations sont envisagées par un fonctionnement en réseau régional des moyens déployés dans les départements. **C'est le défi du Pôle Conversion Bio dont l'organisation est en cours en Auvergne**.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Il apparaît nécessaire de **développer les lieux de démonstration** = « montrer les choses qui marchent » : visites de fermes encadrées par des spécialistes, etc.

Le besoin d'**implication des lycées agricoles** est souligné.

Le **besoin de formation** des personnes en charge de ces dispositifs est souligné.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Plutôt que de multiplier les lieux « vitrines » (comme la manifestation phare qu'est Tech and Bio), il est préconisé de **favoriser la place du bio dans les grandes manifestations existantes** (Sommet de l'Elevage, Salon de l'Agriculture, etc.).

Les **actions d'Abiodoc** et les projets éventuels sont soulignées (gratuité du biopresse, infolettres thématiques, etc.). ABioDoc réalise une veille, un traitement et une diffusion d'informations liées à l'agriculture biologique, auprès de tous publics, avec une priorité pour l'enseignement agricole, la production et le développement (en complémentarité de la base « acteurs économiques » gérée par l'Agence Bio). Abiodoc manage ainsi la plus importante base de données documentaire francophone spécialisée en agriculture biologique (25 000 références) **accessible à tous**.

Le **mode d'action des CIVAM** est souligné : il ne s'agit pas de créer des espaces de rencontres entre producteurs, selon leur mode de production (bio ou pas) mais de créer des espaces d'échanges thématiques, faisant fatalement se rencontrer des agriculteurs d'horizons variés (ex : la question de l'autonomie alimentaire intéresse aussi bien les bio que les conventionnels).

Le bio pouvant être parfois plus riche en références que le conventionnel, sur certaines cultures spécialisées notamment, il est indispensable de créer ces **lieux de rencontre entre producteurs bio / non bio**.

Les participants indiquent que les moyens financiers pour favoriser ces passerelles bio / conventionnel existent (programme des Agences de l'Eau) et restent à développer.

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Cf. supra.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Chaque exploitation ayant son propre réseau de structures d'accompagnement d'horizons variés (Chambres, Groupements d'Agriculteurs Biologiques, CIVAM, centres de gestion, etc.), **la mise en réseau de toutes ces structures devient indispensable**. L'utilité de l'**outil Pôle Conversion Bio est une nouvelle fois soulignée** de même que le besoin d'acteurs faisant le lien entre conventionnel et bio au sein de leurs actions.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...)?

En mettant en œuvre un Pôle Conversion Bio efficace, permettant de répondre à toutes les questions des producteurs, quelque soit leur contexte. Cette question se rapproche de l'axe 1 : besoin d'ETP 100% bio en matière d'accompagnement, besoin de références techniques adaptées aux contextes locaux, etc.

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

QUESTIONNEMENT

Introduction :

A ce jour, VetagroSup dispense un module d'une durée de trois semaines consacré à l'agriculture biologique ; un intervenant indique que cela est jugé assez court par les étudiants et enseignants. Les apprenants sont aussi amenés à réaliser des travaux collectifs pouvant concerner le thème AB. Néanmoins il est possible, selon la volonté de l'établissement de développer une option bio.

L'EPL de Brioude-Bonnefont identifié pôle de compétence bio pour la région auvergne dispense des modules bio à l'intérieur des formations par voie scolaire (BTS, Bac PRO) , par voie de l'apprentissage (BTS), par voie de la formation continue (BPREA en présentiel et en FOAD) . Ceci depuis plus de 10 ans, les enseignants responsables des études de milieu choisissent toujours un territoire où la visite d'une exploitation bio peut avoir lieu.

Sur l'exploitation de l'EPL, le site du Chariol est en AB depuis une quinzaine d'année avec un système ovins viande et polyculture, afin de s adapter aux mutations de l'agriculture, un atelier de poulets bio a été installé depuis 2012.

Depuis la rentrée de septembre 2012, une personne est chargée de mission pour la coordination de l'AB sur l'EPL et participe aux réunions locales, régionales et nationales dans les organismes représentatifs de l'agriculture biologique.

Des repas bio sont régulièrement servis au self de l'EPL pour tous les apprenants. Un accompagnement de tous les acteurs (enseignants, apprenants, cuisine, vie scolaire) est faite depuis peu à ces occasions Un mini concours est organisé à destination des différentes classes.

Dans l'enseignement technique comme dans l'enseignement supérieur, l'agriculture biologique est aussi abordée dans les matières techniques (ex : techniques de luttés contre les adventices, pédologie...) ; certaines méthodes de l'agriculture biologique concernent en effet tous les types d'agriculture (ex : désherbage mécanique). Les modules à l'initiative de l'établissement (10% des horaires de cours) permettent aux EPLEFPA de mettre en œuvre des modules de formation à l'agriculture biologique (le bio étant bien représenté dans ces MIL). Une exploitation pédagogique est convertie à l'agriculture biologique ainsi que différents ateliers de deux autres exploitations de la région Auvergne. Trois établissements concernés par le bio mettent en place une mallette pédagogique pour les apprenants venant travailler ou visiter les sites (y compris les élèves de l'éducation nationale).

Par ailleurs un tiers-temps ingénieur visant à mettre en réseau les actions régionales (des lycées agricoles) concernant l'AB et la biodiversité est financé pour la période 2010-2013 (DGER). Il s'agit d'une décharge accordée à un enseignant pour accomplir un certain nombre de missions concernant l'AB : participation à des travaux de recherche en AB (avec le Pôle Bio Massif Central), implication d'élèves et étudiants à ces travaux de recherche, construction d'outils pédagogiques visant à inciter les échanges entre lycées, incitation à la mise en place d'expérimentations dans les exploitations agricoles des lycées en partenariat avec les professionnels, relais d'informations en matière d'AB auprès des lycées auvergnats, communication sur l'AB dans les lycées lors d'événementiels ou via des articles.

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

D'un point de vue réglementaire, il serait pertinent que **l'autorité de tutelle mentionne l'obligation de traiter l'agriculture biologique dans les référentiels** du secondaire et du supérieur et indique pour ce dernier aux établissements quelles sont leurs obligations en la matière.

Un acteur du secondaire indique que certains points précis du référentiel devraient obligatoirement traiter de l'AB. Il pourrait être **intégré** dans les référentiels à titre indicatif **les points sur lesquels on peut illustrer le cours** par un exemple en agriculture biologique. Un intervenant précise qu'il est important surtout face à des apprenants « hermétiques » à l'AB de faire une **entrée par la technique**. IL ne faut pas isoler la bio , beaucoup des techniques de la bio sont transférables dans des systèmes conventionnels.

Une contribution envisage de rendre obligatoire la visite et l'analyse globale d'exploitations agricoles bio.

Il apparaît opportun aux acteurs que **trois jours de formation soient obligatoirement dédiés au bio** (réglementation, cahier des charges, chiffres clés, méthodes de soin alternatives pour les élèves vétérinaires). Cela pourrait faire partie d'un module plus large sur les SIQO ou les modes de production agricole. Pour un contributeur le bio ne doit pas être une option mais un module obligatoire. Pour un autre un module optionnel plus poussé pourrait être mis en place en complément.

Ce renforcement de la présence du bio passe également par **l'implication des enseignants** (voir ci-après et question suivante). Il est donc nécessaire de **diffuser des références** auprès des enseignants pour qu'ils puissent s'en saisir, y compris en vue d'encourager des stages d'apprenants dans ce secteur. Des **fiches pédagogiques** à destination des professeurs pourraient les aider à aborder le bio sur les **différents objectifs des référentiels** ; ces fiches pourraient être rédigées à l'échelle nationale avec participation de chacune des régions. Un acteur va jusqu'à proposer de réfléchir à la construction d'un **manuel pédagogique spécifique** à l'AB, ses principes, ses techniques, les réglementations...qui puisse servir d'appui principal aux enseignants. Des exercices et études de cas permettraient aux apprenants d'avoir une approche globale de l'AB et de montrer qu'il est possible de vivre de l'AB.

Des conférences/journées régionales de l'AB à destination des apprenants, dont le contenu (approche filière) serait adapté à leur niveau et où des professionnels pourraient témoigner de leurs expériences sont proposées par un contributeur.

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

La formation des enseignants à la bio apparaît primordiale.

Les acteurs s'entendent sur la nécessité de développer des **formations courtes et à distance** (FOAD...) sur des sujets spécifiques. En effet il est difficile de mobiliser les enseignants, d'autant plus que les établissements éprouvent des difficultés à les remplacer en cas d'absence. De plus un acteur indique que les informations générales sur l'AB sont facilement accessibles, il faut donc se consacrer à des sujets plus précis pour lesquels les informations sont plus difficilement compréhensibles ou accessibles.

Le **réseau formabio** peut également être mobilisé. Un contributeur propose que ces formations se déroulent en **lien avec les professionnels** (GAB, Chambres d'agriculture, interprofession...) et sur **les fermes bio des lycées agricoles**.

Des visites de fermes, en particulier des exploitations pédagogiques bios, peuvent être organisées ainsi que des **visites d'entreprises** de transformation.

Les **échanges d'expériences et de pratiques** entre enseignants sont à encourager.

Un contributeur propose la construction d'un **site internet spécifique aux enseignants** sur lequel ils pourraient trouver des documents, exercices, études de cas, informations et liens internet, classés par domaine et lié aux référentiels de formation (alimentation, soin des animaux, réglementation, fertilisation...)

La **diffusion du biopresse et des infolettres thématiques** d'Abiodoc auprès des responsables de conférences **educagri** est évoquée. En tout état de cause il est nécessaire d'informer les enseignants qu'il existe des sources d'information sur le bio (références techniques, données scientifiques, Abiodoc, ITAB...).

Les intervenants indiquent qu'il est important que les enseignants aient une **approche globale** de l'agriculture biologique sur le système exploitation agricole.

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Il serait utile de prévoir des **formations spécifiques pour les métiers de bouche** (boulangers, bouchers, charcutiers, cuisiniers), mais aussi **gestionnaires, acteurs du tourisme, de la santé**, pour les **sensibiliser** à la bio, leur apporter des **informations techniques et réglementaires**, des informations sur leur **approvisionnement** possible en bio au niveau local.

Cela pourrait également être intégré dans leur **formation initiale**, par exemple au sein des lycées

hôteliers avec des formations spécifiques à la cuisine de ces ingrédients. Renforcer la formation continue dans ce domaine contribuerait aussi à une meilleure connaissance de ces produits par les cuisiniers et autre personnel de la restauration collective. Forts de ces connaissances, les cuisiniers pourraient encourager les gérants à rentrer dans la démarche, en ayant des conseils sur l'élaboration des menus et ainsi, sur les ingrédients à acheter.

Divers :

- Certains acteurs estiment qu'il devrait exister une **formation consacrée à l'agriculture biologique**.

- Le **financement de la formation continue et de l'apprentissage** est jugé trop **disparate selon les régions**, ce qui ne permet pas la mise en œuvre facilitée de formations dispensées dans plusieurs établissements géographiquement éloignés. Par ailleurs ces financements doivent **s'inscrire dans la durée** pour que les centres de formation puisse les proposer en maintenant un équilibre financier durable. L'**ingénierie de formation, la coordination des actions et l'encadrement des apprenants** ont également un **besoin de financement** auquel, selon les contributeurs, les régions ne répondent pas toujours.

- Un **annuaire référençant les entreprises bios accueillant des apprenants** (selon leur niveau de formation) est attendu ; il serait possible d'adapter en ce sens l'annuaire réalisé par **l'Agence bio**.

- Un **lieu de centralisation des offres de stage, d'apprentissage, de contrats de professionnalisation et des offres d'emploi** en bio serait nécessaire ; une fois mis en place, il serait pertinent de le diffuser auprès des **missions locales**, de **Pôle emploi**, des **étudiants**, des **conseillers d'orientation** et CIO et des services et établissements de **formation continue**.

- La page formabio étant hébergée sous chlorofil, sa recherche peut s'avérer fastidieuse. Un **site internet dédié aux formations publiques et privés** apparaîtrait plus efficace. Il serait à diffuser notamment auprès des **CIO**, de **Pôle emploi**.

- Les exploitations des lycées agricoles nécessitent un accompagnement pour s'insérer dans les dispositifs de R&D (CASDAR...) ; en effet elles sont limitées en ressources humaines et soumises à une forte concurrence lors des appels à projet. Un acteur précise qu'un dispositif auquel participent en particulier l'ITAB, le Pôle Agriculture biologique Massif Central et Formabio permet d'intégrer les lycées dans des projets de R&D bio.

- Les différents **conseillers** intervenant sur les exploitations doivent également être **formés** à l'agriculture biologique.

- En Auvergne, la coordination de la Licence pro ABCD pourrait être assurée en partie, d'après une contribution, par la région en complément des établissements du réseau national ABCD, afin de renforcer ce diplôme et d'en assurer un meilleur rayonnement (plus d'actions de communication, plus de liens avec les professionnels et les organismes de la région).

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Plusieurs sujets précis sont abordés :

- **problème de l'attache des animaux interdite par la réglementation européenne** ; une dérogation est instaurée jusqu'à fin 2013. En zone de montagne les acteurs estiment qu'environ 35% des animaux sont attachés (problème de disponibilité de la paille nécessaire en stabulation libre, besoin en élevage allaitant, bien être accru pour les animaux dominés, bâtiments de taille réduite en zones accidentées) : ils souhaitent donc que cette **dérogation soit pérennisée pour les zones de montagne**
- autonomie alimentaire : demande **d'autoriser le retournement des prairies permanentes** (très limité dans le cadre de la PAC) **en zones herbagères** ; deux contributeurs précisent que le retournement doit être limité à l'autoconsommation et interdit/limité dans les zones d'intérêt écologique (et que l'exploitation doit rester en bio pendant 10 ans)
- soutien à l'agriculture biologique : mettre en place un dispositif permettant de verser **davantage de financements en début de période de conversion** (et ne pas lisser le montant sur la période)
- interprétation de la réglementation : **besoin d'harmoniser l'interprétation du lien au sol** (qui serait perçu de façon très large dans certains pays de l'UE) Un acteur précise qu'un **objectif de 50% de lien au sol pour l'alimentation des monogastriques** est souhaitable. Dans ce même item, il indique des divergences entre **interprétation des Etats membres à homogénéiser** (accès aux produits phytosanitaires, production sous serres, utilisations des effluents, tolérance sur semences en spores de Carie, volailles, fertilisation, bien être animal, double certification bio/hallal avec questionnement sur le non étourdissement des animaux).
- autorisation de mise sur le marché de produits phytosanitaires autorisés : certains **produits sont autorisés pour certaines cibles et non pour d'autres**, ce qui paraît peu acceptable pour les producteurs
- une contribution demande **d'adapter les réglementations sanitaires pour l'introduction du bio en RHD** (ex : procédure adaptée pour le lavage des légumes)
- un acteur estime que le **seuil d'interdiction des OGM devrait être abaissé à 0.1%** dans les produits bios
- engraissement des **agneaux** : **clarifier la réglementation qui demande de sortir les animaux si le temps le permet d'après les intervenants**
- parcelles envahies par le campagnol terrestre : **nécessité d'autoriser le mode de lutte par injection de gaz (rodénator) en agriculture biologique**

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Les **fiches éditées précédemment par la FNAB sont à actualiser** ; les acteurs souhaiteraient, compte tenu de la complexité de la réglementation, qu'un tel outil puisse être **régulièrement actualisé et validé** (compte tenu de la présence importante de **zones de montagne** en France, ces fiches pourraient être adaptées à ces zones). C'est d'autant plus important que cela fait partie des outils nécessaires au développement des conversions.

En termes de contrôles, une contribution indique qu'un **guide de lecture à destination des OC**

devrait être établi au niveau européen (en vue de limiter les écarts d'interprétation).

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Les filières du **textile** et de la **cosmétique** sont à investir (par des cahiers des charges nationaux en attendant la réglementation européenne) ainsi que le secteur des **produits ménagers** et des **produits d'hygiène**.

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Différents points sont soulevés :

- un acteur demande **d'arrêter le durcissement de la réglementation française** sur le territoire national et d'encourager l'évolution de la réglementation européenne pour éviter les distorsions de concurrence
- problème du **coût de l'homologation de certains produits à faible potentiel commercial** mais s'avérant très utile en agriculture biologique
- un acteur indique que la réglementation interdit le **commerce entre coopérateurs** et qu'il serait nécessaire de le rendre possible ; la possibilité **d'échanges de semences entre fermes** est également souhaitée ainsi que les **échanges des purins et décoctions** à usage phytosanitaire. L'abrogation de la **loi COV de 2011** est évoquée par un contributeur ; la **sélection participative** est aussi souhaitée par une contribution.
- procédure de **dérogation pour l'utilisation de semences non traitées** : une contribution indique que la dérogation devrait être **obtenue par le fournisseur** et non par le producteur
- contrôles de la certification : les **contrôleurs devraient être qualifiés par production** avec une formation technique adéquate (sachant qu'ils devront interpréter la réglementation et les pratiques et aboutir à un équilibre entre contrôle physique et contrôle administratif). Le niveau d'accréditation des cabinets d'audit est, selon les acteurs, à relever. Les conditions salariales et de travail sont un frein constaté à la pérennité des contrôleurs dans les OC. Une contribution précise la distorsion entre assouplissement réglementaire et renforcement des contrôles. Elle indique également que des **échanges entre OC européens devraient s'amplifier** ; la réglementation européenne devant être renforcée (avec pour un autre acteur de la **supervision sur les organismes de contrôle, les contrôles des Etats membres, sanctions harmonisées des OC, des échanges d'informations entre Commission et Etats membres, un retour des activités de contrôle des OC vers les producteurs**) . Le rôle des OC serait aussi à clarifier : limites entre contrôles et informations.
- **renforcement du contrôle des importations avec une meilleure coordination des services de contrôle** et un ciblage des inspections avec les opérateurs nationaux (un acteur précise le besoin de renforcer la supervision des pays tiers et de leurs organismes de contrôle ainsi que les échanges entre OC des Etats membres et des pays tiers).
- renforcement de la **lutte contre l'utilisation abusive du terme bio et du logo AB**
- une contribution souhaite que les **systèmes de garantie participative** soient autorisés pour les exploitations (non pour les entreprises)
- un acteur estime que la réglementation devrait permettre de **rémunérer davantage l'agriculture biologique pour ses aménités positives sur l'environnement**

Divers :

Par ailleurs en terme de **certification**, les acteurs souhaiteraient que **l'Etat finance intégralement ou quasi intégralement directement ce coût** (et non au travers de dispositifs individuels comme la mesure 132 du FEADER ceci pouvant constituer un frein aux conversions selon eux) ; le coût de cette intervention serait compensé par l'arrêt des coûts de gestion interne de la mesure 132 et les financements existants de cette mesure.

Un intervenant précise que la provenance (pays de production) des ingrédients des produits devrait être obligatoirement indiquée.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Depuis 2011, l'Etat en région et le Conseil régional d'Auvergne œuvrent pour impulser une gouvernance régionale de l'agriculture biologique.

L'objectif est de contribuer à l'installation de partenariats durables et transparents entre tous les acteurs œuvrant ou souhaitant œuvrer à l'accompagnement et au développement de la bio en Auvergne.

Les 2 priorités actées fin 2012 sont :

1/ la mise en œuvre d'un pôle conversion, à l'image de ceux qui se développent dans les régions en France ;

2/ l'animation des filières biologiques pouvant se développer en Auvergne.

Ces 2 objectifs passeront en 1^{er} lieu par la création de postes dans les principales structures professionnelles régionales impliquées dans le bio.

Cette démarche se base sur une volonté de concertation et de transparence des acteurs. L'objectif étant aussi de dépasser les oppositions des 2 traditionnels réseaux des Chambres d'Agriculture et du réseau dit « réseau bio » affilié à la FNAB.

La mise en œuvre de cette démarche de gouvernance, voulue pour se caler à l'échelle régionale apparait difficile à mettre en place.

La création récente d'un Groupement Régional d'Agriculteurs Biologiques (GRAB), à côté de la seule instance régionale bio dont disposait l'Auvergne depuis les années 90 (Auvergne Biologique) a en outre contribué à modifier le jeu actuel des acteurs. Leur organisation est en cours. L'échelon d'action plébiscité pour les réalisations opérationnelles reste le département (proximité).

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Tous les acteurs contribuant ou souhaitant contribuer au développement de la bio en Auvergne. Sont d'ores et déjà mobilisés (dans le cadre des réunions de la conférence régionale sur l'agriculture biologique dont le rythme est dorénavant assez soutenu) : les Chambres départementales et régionale d'Agriculture, les GAB, Auvergne Biologique, le GRAB Auvergne, les Associations de gestion et de comptabilité, le pôle Agriculture Biologique Massif Central, AbioDoc, l'URIAA, Coop de France Rhône-Alpes Auvergne, le CELAVAR Auvergne.

L'implication d'autres acteurs, plus thématiques, reste encore à préciser ; c'est le cas pour Terre de Liens Auvergne.

L'objectif de réunir ces acteurs autour d'une association à créer spécifiquement sur la question du pôle conversion bio pour installer une dynamique de travail en commun et en confiance. Cette association est ainsi voulue pour être temporaire, avant qu'une de ces structures ne reprenne en direct l'animation et la coordination des actions relevant du futur pôle conversion Auvergne.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Il semble indispensable en 1^{er} lieu de **formaliser par écrit les termes des partenariats** à installer entre tous ces acteurs, tant en terme d'objectifs à atteindre, qu'en terme de moyens déployés (financements, missions des postes, moyens d'opérer la coordination, communication, etc.). Cette formalisation devrait passer par des conventions de partenariats (une régionale et des déclinaisons départementales), en parallèle des conventions financières qui seront à établir avec les financeurs.

Par ailleurs, la rédaction de statuts de l'association à créer permettra aussi définir les modalités à

adopter pour cette future coordination.

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Des **structures interrégionales** comme **le Pôle bio Massif Central** sont à développer sur le territoire (interface entre production, transformation, formation, recherche).

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

La mise en place de la **plate-forme logistique Auvergne Bio Distribution** est perçue comme une réussite par plusieurs contributeurs.